

Direction des Affaires Scolaires

2021 DASCO 43 Caisse des écoles (14^{ème}) – Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (5.374.423 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La délibération 2017 DASCO 117 de juillet 2017 a fixé les nouveaux cadres, conventionnel et de financement, pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire (ci-après désignée sous les termes : « restauration scolaire ») entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles pour la période 2018-2020. Son effet a été prolongé d'un an par la délibération 2020 DASCO 92.

En application de cette délibération la Caisse des écoles du 14^{ème} arrondissement et la Ville de Paris ont défini le périmètre et le cadre de la délégation de la gestion du service public de la restauration scolaire par convention du 29 décembre 2017 et par avenant du 18 janvier 2019, respectivement approuvés par les délibérations 2017 DASCO 147 de décembre 2017 et 2020 DASCO 104 de décembre 2020.

Pour l'été 2020, l'organisation mise en place pour nourrir les espaces nature et découverte (END), dans l'urgence due au contexte de crise sanitaire et des suites du premier confinement à la crise sanitaire, a consisté à proposer des pique-niques fournis par la Caisse des écoles de l'arrondissement où se trouvait le centre de loisirs de départ. En 2021, différentes modalités de repas (pique-niques ou repas chauds) seront mises en place, en fonction du projet d'animation et les contraintes techniques propres à chaque END. Cette évolution a conduit à réinterroger les attributions d'END entre les Caisses des écoles, pour tenir compte de leurs capacités logistiques et de production.

A l'issue d'une phase de concertation organisée en mars, la Caisse des écoles du 14^{ème} arrondissement a souhaité prendre en charge les repas de l'espace Porte de Boulogne (juillet).

Il est proposé de modifier en conséquence le périmètre d'intervention de la Caisse des écoles du 14^{ème} arrondissement pour y ajouter le service de l'END Porte de Boulogne (juillet) et d'ajuster la subvention attribuée au titre de 2021 du montant correspondant (+ 18 167 euros). La subvention pour 2021 versée à la Caisse des écoles du 14^{ème} arrondissement serait ainsi portée au montant de 5 374 423 euros.

Le présent projet de délibération, que je soumets à votre approbation, a donc pour objet

- d'autoriser la signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse des écoles du 14^{ème} arrondissement ;
- par conséquent, d'autoriser l'ajustement de la subvention qui lui a été attribuée en 2021.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris